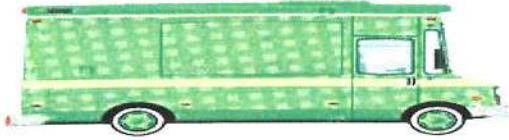


## Épicerie ambulante

La P'tite Roulante, épicerie de produits locaux, passera dans Montgeard chaque mardi après midi de 18h10 à 18h35 dès fin février. Les clients pourront commander, en ligne ou par téléphone, 3 semaines à l'avance au début et 1 semaine à l'avance par la suite. La date de lancement exacte sera indiquée sur le site internet : [www.laptiteroulante.fr](http://www.laptiteroulante.fr)



alamy stock photo

## Aménagement de la Place Aimé Ramon

Ancienne Bastide Royale, le bourg de Montgeard possède une identité et un caractère patrimonial de qualité qui ont été préservés et valorisés depuis de nombreuses années. Ces espaces publics doivent aussi s'adapter aux usages mixtes (lieu de rencontre, détente, véhicules, lieu de manifestation etc.) tout en constituant un espace de respiration nécessaire dans le tissu ancien et dense de notre commune.

La majorité des habitations de Montgeard sont au cœur du Bourg. Une ambiance de nature et de campagne se ressent dans le village par les ouvertures sur les territoires environnants mais aussi par la présence d'une trame végétale non négligeable. C'est dans ce contexte qu'a été pensé le réaménagement de la place Aimé Ramond qui doit préserver la qualité des espaces publics, l'identité du village, l'espace dédié aux promeneurs et au stationnement.

Cette place a un caractère traversant entre la départementale 25 et la rue de la Bastide qui se poursuit même jusqu'à l'Église, très visitée.

Afin de préserver la trame historique dans ce contexte paysager de qualité, nous avons confié l'étude préliminaire au CAUE (organisme public de conseil en architecture, urbanisme et environnement). Le dossier a été travaillé par une architecte et un paysagiste. C'est la seule véritable place du village.

Pour résumer, l'ambition de ce projet est :

- D'amener une plus-value d'espace en supprimant le socle de la Croix,
- De donner aux Montgeardins un lieu de rencontre et de détente,
- D'établir un lien visuel clair entre les 2 rues et une vue sur l'église classée aux Monuments Historiques,
- De conserver une unité visuelle,
- De réguler au maximum le stationnement,
- D'accentuer l'identité de notre village.

Les travaux seront effectués au second semestre 2019.

## Agenda 2019

**Vœux et galette des rois : le 20 janvier 2019 à 15h sous la halle**

**Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 : le 8 mai**

**Vide grenier : Juin**

**Auberge espagnole : le 13 juillet**

**Visite contée aux flambeaux par l'office du tourisme : le 15 juillet à 21h**

**Fête locale : le 16,17, 18, août**

**Repas des chasseurs : le 8 septembre**

**Fête des labours : Septembre**

**Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 : le 11 novembre**

## Enquête Sociale Européenne (ESS)

Le centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et Sciences Po, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, réalisent entre octobre 2018 et février 2019 une importante enquête statistique auprès de personnes résidant en France métropolitaine.

Il s'agit d'étudier les comportements et les opinions sur des sujets de sociétés variés. Cette enquête qui a lieu tout les deux ans est conduite simultanément en France et dans plus de vingt pays en Europe.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur ou un enquêtrice de l'institut Ipsos chargé(e) de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il (Elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

La 9e édition de l'Enquête Sociale Européenne (ESS) est en cours sur notre commune.

## Conseiller en Énergie Partagée (CEP)



Le conseil municipal a, depuis plusieurs années, la volonté politique de maîtriser la consommation d'énergie. Pour cela, nous avons commencé par l'extinction de l'éclairage de la commune, la nuit.

Cette année 2018 nous avons commencé à rénover l'éclairage public du village. Le passage au LED permettra d'économiser 50% de la facture. Nous avons aussi adhéré au PETR au service d'aide à la gestion énergétique de notre patrimoine. Concrètement, cela veut dire que plusieurs communes ont mutualisé un service de Conseil en Énergie Partagée (CEP) avec l'embauche d'un agent dédié.

Le CEP est un technicien spécialisé en énergie. Il nous aidera à maîtriser nos dépenses en élaborant une stratégie de rénovation de notre patrimoine (hors éclairage public). Il analysera les factures d'électricité et d'eau et pourra nous aider à dresser un plan d'action en vue de réaliser un maximum d'économie d'énergie.

N°23 Décembre 2018



# L'Écho Montgeardin

## Dans ce numéro :

- Mise à disposition de la 1ere modification simplifiée du PLU
- Invitation vœux 2019
- Permanence gratuite d'avocat 2019
- Haut débit
- Sauvetage au lac de la Thésauque
- Frelons asiatiques
- Valoriser ses déchets
- Appareil de distribution de pain
- Épicerie ambulante
- Enquête Sociale Européenne (ESS)
- Conseiller en énergie partagée (CEP)
- Aménagement Place Aimé Ramond
- Agenda 2019

**Marie-Claire Garofalo, le conseil municipal et les agents de la commune vous souhaitent une belle et heureuse année 2019.**

**Qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite pour vous et vos proches.**



**Mairie de Montgeard**  
35 rue de la Bastide  
31560 MONTGEARD  
Tél: 05.61.81.34.74  
contact@mairiedemontgeard.com

**HORAIRES**  
**Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi**  
de 10h à 12h  
**Vendredi,**  
de 16h à 18h



## Le bulletin municipal des Montgeardins

### Première modification simplifiée du PLU

Par délibération du conseil municipal de Montgeard en date du 13 décembre 2018, il a été décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La mise à disposition du dossier se déroulera à la mairie de Montgeard du 7 janvier au 7 février 2019 aux jours et heures d'ouvertures habituels :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 10 h 00 à 12 h 00  
Les vendredis de 16 h 00 à 18 h 00

où chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra faire part de ses observations en les consignants sur un registre créé à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame le Maire à l'adresse suivante : 35 rue de la bastide 31560 Montgeard ou par courrier électronique : [contact@mairiedemontgeard.com](mailto:contact@mairiedemontgeard.com) pendant la durée de mise à disposition du public.

Ces informations relatives à la mise à disposition du public pourront être consultées sur le site internet suivant : [www.montgeard.fr](http://www.montgeard.fr)  
Les personnes intéressées par le dossier pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

### Invitation aux vœux 2019 et récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries

Madame le maire et le conseil municipal vous invitent à la présentation des vœux 2019, autour d'une galette des rois offerte par l'amicale culturelle : **Le 20 janvier 2019 à 15 h 00 sous la halle**. A cette occasion, les lauréats du concours des maisons fleuries se verront attribuer une récompense.

### Informations circulation

Le chemin du Vié devient impraticable par grosses pluies. Bien qu'il soit indiqué sur les GPS, notamment pour les camions de livraisons, Mme Le maire a pris la décision d'interdire ce chemin à la circulation pour des raisons évidentes de sécurité et afin d'éviter d'endommager davantage ce passage. Les engins agricoles y sont autorisés en cas de nécessité. Un arrêté et des panneaux indiquant cette nouvelle règle seront installés bientôt.

Suite aux intempéries du mois de juillet 2018, l'état de nombreux chemin ruraux se sont dégradés. Un dossier « dégâts d'orage » a été transmis et constitué par l'intermédiaire de la communauté de communes Terres du Lauragais, afin d'obtenir des subventions du Conseil Départemental et de la préfecture pour les remettre en état.



## Frelons asiatiques

Afin d'éviter la prolifération des frelons asiatiques au début du printemps, vous pouvez poser des « pièges naturels ». C'est tout le quartier qui doit collectivement poser ces pièges car les frelons ne se déplacent pas à plus de 300 m. Ainsi si vous en avez aperçu près de chez vous durant la dernière saison estivale, nous vous proposons une recette !

Une bouteille plastique, dont la partie supérieure a été supprimée sur environ la moitié de la bouteille, vous remplissez de bière et de sirop de cassis et c'est prêt !

Ce piège naturel devrait fonctionner et ainsi éviter frayeur et douleur !!!



## Valoriser ses déchets

Valoriser ses déchets, c'est possible.

Lorsque vous taillez vos haies, tondez votre pelouse, vous détenez une ressource insoupçonnée !

Ne les brûlez pas : la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre vous l'interdit ! Et plutôt que d'aller encombrer la déchetterie, broyez ces résidus et ils deviendront ainsi matière à utiliser en paillage ou en compost et seront transformés en une source de matière organique très utile pour les plantes.

Une fois broyés, ces branchages servent à pailler haies, potagers et arbres. Ils permettent ainsi de faire des économies tout en respectant l'environnement :

- ils limitent les arrosages en protégeant le sol du dessèchement.
- Ils réduisent la pousse des plantes spontanées concurrentes et permettent ainsi de ne pas utiliser de désherbant.
- Ils sont source d'humus et favorisent la vie du sol et le travail des vers de terre qui aèrent le sol et digèrent la matière organique, la rendant ainsi disponible pour les plantes.
- Ils protègent le sol du tassement dû aux intempéries ( battance).

Les résidus de tailles, broyés, permettent également d'obtenir un compost de qualité. Riches en carbone, il est utile de les mélanger aux matières azotées qui composent souvent nos composts domestiques ( épluchures de fruits et légumes, tontes, herbes spontanées...)

Réduire la quantité de déchets verts extraite du jardin ? C'est possible en modifiant nos modes de gestion mais aussi dès la conception du jardin. Si vous souhaitez faire des plantations sur votre terrain pour l'aménager ou remplacer les espaces à tondre par des haies et des massifs riches en biodiversité, le choix des végétaux est important. Privilégiez les essences locales, adaptées et rustiques qui vous demanderont peu d'entretien et dont les branches seront valorisables.

Un projet est en cours sur cette thématique, développé par les associations Arbres et Paysages d'Autan, Libertree et Partageons les Jardins, cofinancé par le Fonds Européen FEDER et la Région Occitanie. Le projet a notamment pour objectif de mettre en contact les producteurs et les utilisateurs de cette ressource mais aussi d'inciter à son utilisation au travers de journées de démonstration et de formation s'adressant aux professionnels et aux particuliers.

A vous d'agir !

Pour les habitants de la commune, vous pouvez bénéficier du service de broyage à domicile.

Informations auprès de : Arbres et Paysages d'Autan 05.34.66.42.13



## Appareil distribution de pain

Une entreprise de boulangerie se propose de mettre en place au sein de notre commune un distributeur de pains. Aussi, avant de répondre à cette demande, Mme le Maire et son équipe souhaitent solliciter votre avis sur la pertinence de ce service.

Nous vous remercions donc de bien vouloir vous manifester auprès de la mairie pour nous faire connaître si vous êtes intéressés.



## Permanences avocats 2019

Sur le territoire de la communauté de communes Terres du Lauragais, des permanences d'avocats (gratuites) ont été mises en places. Ci-dessous les sites et les dates :

### CARAMAN

7 avenue du 8 mai 1945 31460 CARAMAN

Le Jeudi 10 janvier 2019 ; Le Jeudi 7 mars 2019

Le Jeudi 2 mai 2019 ; Le Jeudi 4 juillet 2019 ;

Le Jeudi 5 septembre 2019; le Jeudi 7 novembre 2019

### NAILLOUX

Maison du Service Au Public, 1 rue de la république 31560 NAILLOUX

Le Vendredi 8 février 2019; le Vendredi 12 avril 2019

Le Vendredi 14 juin 2019; le Vendredi 9 août 2019

Le Vendredi 11 octobre 2019;

Le Vendredi 13 décembre 2019



## Haut débit

Le programme de déploiement de la fibre sur toute la Haute Garonne a été accéléré par la négociation et la signature du contrat le 10 juillet 2018 avec le maître d'œuvre de réseau Altis. Pour Montgeard, la fibre ce sera en année n+2 et n+3 .

En attendant la fibre, le programme de montée en débit par le VDSL ou par la radio 4G fixe est maintenu. Pour Montgeard cela passe par la radio 4G. Les émetteurs de Aignes, Lagarde et Saint-Léon sont en service. Sur demande du délégué de la commune et de Terres du Lauragais au syndicat du numérique (SMOHGN), un émetteur additionnel est en place sur le château d'eau du chemin de Laborie en limite de Nailloux/Montgeard pour compléter la couverture. Il doit être mis en service officiellement en décembre. Cela permettra un débit garanti de 30Mb/s.



Le service est assuré avec une antenne extérieure et l'ensemble de l'installation et raccordement à la box internet est gratuit et réalisé par un installateur agréé du CD31.

Les 3 opérateurs proposent des offres que vous pouvez consulter sur leurs sites : [www.alsatis.com](http://www.alsatis.com) ; [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com) ; [www.ozone.net](http://www.ozone.net)

Assurez-vous, avant toute demande, que vous avez une bonne visibilité du château d'eau de Laborie à Nailloux. Vous pouvez aller sur le site de la mairie de Nailloux pour vérifier la date officielle de mise en service.

## Sauvetage au Lac de la Thésauque

Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018, il est 18h50 quand Nicolas Prudhomme, gérant de la base de loisirs installée au lac de la Thésauque reçoit un appel de son jeune employé de 18 ans : Antoine Falluel : « Nico Nico, il faut appeler les secours vite ! ».

Nicolas court alors rejoindre Antoine, penché sur un joggeur, allongé sur le sol, il ne respirait plus. Antoine et les trois autres employés de la base de loisirs: Alexandre, Axel, Quentin et Nicolas Prudhomme mettent alors en œuvre les gestes de premiers secours : appel des secours, aller chercher et utiliser le défibrillateur, commencer la réanimation cardio-pulmonaire. Les pompiers de Cintegabelle et l'hélicoptère du SMUR sont arrivés 20 minutes après sur les lieux. Le médecin du SAMU a salué le sang froid et la compétence de ces jeunes secouristes : « Vous lui avez sauvé la vie ».

La victime Stéphane, 44ans, joueur dans l'équipe de football vétérans de l'USN a pu être sauvé. Parce que les employés de la base de loisirs ont la connaissance des gestes de premiers secours, ils ont pu, sur cette zone de baignade surveillée, sauver Stéphane et c'est tant mieux. Les 4 employés et Mr Prudhomme Nicolas seront reçus prochainement par Mr le Préfet de région qui leur remettra une médaille pour acte de courage. Nous les félicitons tout les cinq.

